



Paray-le-Monial, le 12 juin 2006

Monsieur Philippe MARZOLF

Président de la Commission particulière du débat public
sur la politique des transports en vallée du Rhône et sur l'Arc Languedocien

26, Boulevard Saint-Roch
84 000 AVIGNON

Monsieur le Président,

L'ouverture depuis avril 2006 d'un débat public sur l'avenir des transports dans la vallée du Rhône et sur l'arc languedocien, sous votre présidence, a vocation à éclairer le Gouvernement sur les réponses possibles à apporter au défi de la congestion de cet axe.

Ainsi, face à l'augmentation prévisible des trafics à l'horizon 2020 (la situation de référence prévoit entre 33 et 38% de trafics supplémentaires sur l'A7, et entre 18 et 34% sur l'A9), notre association souhaite attirer votre attention sur les potentialités de report de trafic sur l'axe Chalon-sur-Saône/ Roanne/ Saint-Etienne.

L'association pour la Promotion de la Diagonale Chalon-sur-Saône/ Roanne/ Saint-Etienne soutient depuis 1995 la mise à 2x2 voies d'un axe alternatif au sillon rhodanien, permettant de constituer une Grande Liaison d'Aménagement du Territoire (GLAT) entre l'Allemagne et l'Espagne et de délester la traversée de l'agglomération lyonnaise des flux Nord-est/ Sud-ouest.

De plus, cette liaison permet d'ouvrir le Massif Central vers le Grand Est ; elle constitue donc un corridor européen très intéressant.

La Diagonale est, dans la perspective qui est la vôtre aujourd'hui, susceptible de capter une part non négligeable du trafic Nord-Sud.

L'Etat a déjà souligné l'intérêt de ce projet en faisant valoir le caractère qu'il représentait en matière de délestage de cet itinéraire (« itinéraire bis » essentiel dans les grands couloirs de transit fortement marqués par le trafic poids lourds) et d'amélioration de la sécurité.

Par ailleurs, le CIACT du 18 décembre 2003, a affirmé sa volonté, en matière de transports routiers, d'assurer la fluidité des grands axes routiers de transit Nord-Sud tout en améliorant la desserte des territoires encore enclavés. La conformité des décisions qui ressortiront du débat public avec ces orientations devra alors être clairement établie.

A ce jour, la mise à 2x2 voies de la liaison Mulhouse-Toulouse, non reconnue comme grand itinéraire global par l'Etat, se poursuit.

Les 54 km reliant Paray-le-Monial à Roanne, actuellement en 2x1 voies, constituent le dernier maillon de la Diagonale Chalon-sur-Saône/ Roanne/ Saint-Etienne non prévu à 2x2 voies. La RD 482 assure une continuité d'itinéraire entre la branche nord de la RCEA et la RN7, la RN82 et l'A72, mais joue également un rôle de desserte locale en reliant les départements de Loire et Saône-et-Loire.

Supportant un trafic de plus en plus dense (4200 véhicules/ jour entre Paray-le-Monial et Marcigny, près de 12 000 entre Pouilly-sous-Charlieu et Roanne), cette route nécessite donc une mise à 2x2 voies dans une double optique de délestage de la vallée du Rhône et de desserte locale des territoires traversés.

Seul un classement en voie nationale permettra de garantir la mise à 2x2 voies de cette route, aujourd'hui sous la responsabilité des départements.

Dans la perspective de délestage d'une partie du trafic de la vallée du Rhône, notre association souhaite clairement attirer votre attention sur la pertinence de l'itinéraire que nous défendons depuis 1995.

L'itinéraire Mulhouse / Chalon-sur-Saône / Roanne / Saint-Etienne / Toulouse apparaît comme un véritable axe alternatif à développer puisqu'il :

- Permet d'éviter la réalisation d'une nouvelle infrastructure
- Assurerait le report évident d'une partie du trafic de la vallée du Rhône de part son caractère gratuit et sa pertinence géographique
- Soulage l'agglomération lyonnaise d'une partie du trafic de transit
- Demande des investissements somme toute assez relatifs
- Jouerait avec encore plus de pertinence un rôle évident de desserte des territoires traversés, importante sur le plan du développement économique

Dans cette optique, et **afin de répondre à la problématique qui est la vôtre aujourd'hui**, notre association propose

- Que l'axe Mulhouse-Toulouse soit considéré comme une Grande Liaison d'Aménagement du Territoire (GLAT) et véritable itinéraire de délestage de la vallée du Rhône.
- Que l'Etat décide de la mise à 2x2 voies du maillon manquant Roanne/ Paray-le-Monial qui finalisera l'itinéraire et donnera pleine ampleur et réalité aux investissements effectués de Mulhouse à Toulouse.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre proposition,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations les plus sincères

Le Président,

Jm Nègre

Jean-Marc NÈGRE
Maire de Paray-le-Monial
Député de Saône-et-Loire

